



# APPEL À PROJET

Pour la gestion du bâtiment des Terreaux à Nâves

Commune de La Léchère

*Date et heure limites de réception des offres : lundi 4 avril 2022 à 17h00*

# SOMMAIRE

---

## CONTEXTE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

|                                                                       |      |
|-----------------------------------------------------------------------|------|
| Objet de l'appel à projet                                             | P.3  |
| La Léchère et la commune déléguée de Nâves                            | p.3  |
| L'activité touristique sur la commune déléguée de Nâves et ses enjeux | P.5  |
| L'activité agricole sur la commune déléguée de Nâves et ses enjeux    | P.6  |
| Le bâtiment                                                           | P.7  |
| Cadastre et PPR                                                       | P.9  |
| Contractualisation                                                    | P.11 |

## MODALITÉS DE LA CONSULTATION

|                                                         |      |
|---------------------------------------------------------|------|
| Nature de la consultation                               | P.12 |
| Composition du dossier de réponse                       | p.12 |
| Conditions d'envoi et de remise des dossiers de réponse | p.13 |
| Visites et renseignements complémentaires               | p.14 |
| Examen des projets                                      | P.14 |
| Négociations                                            | P.15 |
| Fin de la consultation                                  | P.16 |

## ANNEXES

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| Annexe 1 : Dossier de projet                       |
| Annexe 2 : Plans et surfaces à titre indicatif     |
| Annexe 3 : Enquête clientèle Maison de la Montagne |

# CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## OBJET DE L'APPEL A PROJET

---

La Commune de la Léchère est propriétaire d'un bâtiment construit en 1975 et inexploité depuis. Il est situé sur le domaine nordique de Nâves à 1670 m d'altitude.

N'ayant pas vocation à aménager et exploiter le site, elle souhaite mettre à disposition le bâtiment afin qu'il soit requalifié et valorisé.

Le projet devra s'intégrer à l'offre locale mais la collectivité étudiera toute proposition quelle que soit sa nature (agricole, artisanale, artistique, touristique...).

La commune souhaite rester propriétaire du bâtiment, mais reste ouverte sur le type de contractualisation qui sera mis en place.



La commune cherche un candidat présentant un projet économiquement viable, supportant financièrement les investissements qui y sont liés et déployant une offre complémentaire à celle existante sur le versant.

## La Léchère et la commune déléguée de Nâves

---

Nâves a fusionné en 1972 avec La Léchère et possède aujourd'hui le statut de commune déléguée. Elle compte 119 habitants (INSEE 2018).

La Léchère regroupe :

- en versant nord : Bonneval, Celliers, Doucy, Pussy
- en plaine : Feissons sur Isère, Notre Dame de Briançon
- en versant sud : Nâves et Petit Cœur.

L'ensemble représente 2 586 habitants, chiffre relativement stable dans le temps.

Nâves, dont le chef-lieu est situé à 1 150 m d'altitude, est composé de hameaux offerts à un ensoleillement généreux et ouverts sur de grands espaces.

Ces villages préservés sont parmi les derniers de Tarentaise à offrir une architecture traditionnelle homogène.

L'activité économique est portée par l'industrie, l'agriculture et le tourisme.

- L'industrie métallurgique constitue le fer de lance de l'économie de La Léchère. Le nombre d'emplois dans les 3 usines est passé de plus de 600 en 2002 à environ 400 en 2017. Pour autant, la commune compte encore 358 ouvriers, soit 28 % de la population active et ils sont nombreux à habiter les villages et profiter d'une double activité liée au fonctionnement saisonnier des usines.
- Côté agriculture, Nâves est en zone AOP Beaufort . Elle est par ailleurs le support d'une vaste zone d'alpage bien valorisée dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale. L'activité agricole est essentiellement orientée vers la production laitière et l'élevage, que ce soit d'ovins ou de bovins. L'agriculture participe directement à l'entretien des paysages exceptionnels du versant.
- Côté tourisme, si la volonté de développer l'activité touristique sur le versant a toujours été forte et portée par la population, les choix liés aux nombreux aménagements réalisés depuis les années 2000 ont toujours donné la priorité à la préservation de l'environnement exceptionnel du site qui propose une offre :
  - hautement qualitative et durable, alternative au tourisme de masse.
  - authentique et de découverte, permettant de s'imprégner du lieu et des habitants suivant les principes du slow tourisme.
- Côté commerces et services : une enquête clientèle touristique réalisée durant l'été 2020 par la Maison de la Montagne a fait remonter que les principales faiblesses du versant étaient (résultats complets en annexe 3) :
  - le manque / l'éloignement des commerces de première nécessité (épicerie, boulangerie),
  - la faible offre de restauration et de bar, notamment ouverte à l'année.

Ce constat est relayé par la population locale, qui regrette l'absence de commerces et services ouverts à l'année.

- Le thermalisme : située en fond de vallée, la station thermale de La Léchère-les bains permet cures et remise en forme. L'espace thermal s'étend sur les communes de La Léchère et d'Aigueblanche et propose des activités diverses telles que spa, balades, médiathèque, espace scénographique... Plus de 6 000 curistes fréquentent le site chaque année entre avril et octobre.

## L'ACTIVITE TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE NAVES ET SES ENJEUX

- En hiver, les activités nordiques prédominent sur le site, le plus haut de Rhône-Alpes avec le Belvédère du Bozon situé à 2 000 m d'altitude. Accessible en navette depuis le village de Grand Nâves, le plateau du Tovet est le point de départ des pistes de ski de fond : 40 km de pistes damées (skating et alternatif). Une offre raquette avec balisage aux normes AFNOR récent et piste damée gratuite vient compléter l'offre. Le succès du site repose également sur un magnifique panorama qui s'ouvre sur les massifs de la Vanoise, de la Lauzière et du Beaufortain (*source Nordic France*). Le versant est également très fréquenté par les skieurs de randonnée car il offre de nombreuses possibilités de courses. Pour la saison 2019/2020, qui s'est conclue prématurément, le site nordique a enregistré 3 974 journées skieurs. Pour cette hiver 2020/2021 exceptionnelle l'activité hivernale a été multiplié par 3. Le comptage navette (permettant d'accéder au site nordique) enregistre des pics de fréquentation à 209 personnes/jour avec une moyenne/jour de fonctionnement de 93 personnes.
- En printemps/été, de nombreux circuits de randonnées, VTT et VAE de tous niveaux attirent une clientèle de plus en plus nombreuse. Un projet de sentier thématique proche du parking du Tovet viendra prochainement compléter cette offre importante. Par ailleurs, Grand Nâves se situe sur des itinéraires de grande randonnée : Tour du Beaufortain, de Tarentaise et les Adrets de Tarentaise qui voient passer une clientèle itinérante en augmentation. Le refuge du Nant du Beurre et une vente de fromage à la ferme finissent de compléter l'offre et permettent notamment d'étaler la fréquentation sur le printemps.



Différentes fonctionnalités touristiques existent sur la commune :

- La « Maison de la Montagne », qui réalise la vente des forfaits ski de fond et la location d'équipements. Elle joue également un rôle important dans l'animation et la promotion touristique du versant.
- Des navettes touristiques hivernales du village en direction du domaine nordique. Le 1<sup>er</sup> arrêt est situé devant le bâtiment de l'ancienne école.
- Une salle des fêtes très demandée pour des fêtes familiales et par la « Maison de la Montagne » pour ses animations.
- Des gîtes communaux et privés.



Dans ce contexte la collectivité souhaite que le projet développé dans le bâtiment, s'il devait avoir une dimension touristique, soit en cohérence avec la stratégie plus large du territoire qui a identifié 3 enjeux majeurs :

- L'offre touristique en termes d'accueil et d'hébergements est aujourd'hui trop faible. **Il convient donc de développer l'offre d'hébergements touristiques marchands** au départ des activités « nature ». Deux positionnements : hébergements de Charme et/ou accueil de la clientèle itinérante ont été plus spécifiquement fléchés.
- **Les activités de pleine nature diversifiées et de qualité** : la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, agricole et identitaire répondent aux attentes de la clientèle en quête d'authenticité et de clés de lecture du territoire. Le projet qui sera mise en place, s'il devait concerner les activités de nature, devra compléter utilement cette offre.
- **L'offre de service pour créer du lien entre les produits et l'hébergement doit être développée** afin d'améliorer l'expérience client:
  - La promotion de la labellisation « accueil vélo » / « accueil moto » auprès des acteurs touristiques.
  - La volonté de développer les offres « packagées » hébergement/activités/services.

## L'ACTIVITE AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA LECHERE ET DE NAVES ET LES ENJEUX

L'agriculture constitue l'un des piliers de l'économie des villages et hameaux d'altitude de la commune qui compte 23 sièges d'exploitations. La Léchère compte 3 488 ha de Surface Agricole Utile dont 3 266 ha de surface pastorale pour 9 713 ha de superficie totale.

Plusieurs appellations concernent l'intégralité de la surface communale :

- une AOP pour le Beaufort
- plusieurs IGP (Emmental de Savoie, Emmental, Gruyère, Tomme de Savoie, pommes et poires de Savoie)

Pour preuve de la vitalité agricole et des forts enjeux économiques et fonciers en place deux Associations Foncières Pastorales sont en place : une sur le secteur de Celliers l'autre couvrant l'essentiel de la surface de la commune déléguée de Nâves.

Plusieurs enjeux agricoles majeurs concernent plus spécifiquement le versant de Nâves :

- Mener une politique de gestion globale de la forêt comprenant notamment :
  - Le maintien de la diversité des essences,
  - des modes de gestion et d'exploitation doux,
  - la lutte contre l'enfrichement pour maintenir des lisières nettes,
  - la préservation des boisements de protection... ;
  - la préservation des alpages et de leurs chalets.
- Renforcer les politiques de soutien des activités agro-pastorales et de loisir vert.
- Préserver les espaces agricoles garants de l'ouverture des paysages.



## LE BÂTIMENT

Situé à 1 670 mètres d'altitude, le bâtiment des Terreaux bénéficie d'un emplacement stratégique au cœur du domaine nordique et de l'offre de sentiers en été. Il est à mi-chemin de Nâves et du refuge du Nant du Beurre. Cette situation lui ouvre un vaste ensemble de possibilités en termes d'aménagements et de projets.



Source GEOPORTAIL





Il est accessible en été en voiture jusqu'au Tovet et jusqu'au chalet des Terreaux pour les ayants droit (arrêté de circulation disponible sur demande) via un chemin vicinal depuis Grand Nâves. En hiver, il est accessible uniquement en moto-neige pour l'exploitant et à pied/raquettes/ski de randonnée pour la clientèle éventuelle.

Il s'agit d'une construction datant de 1976. Il a fait l'objet d'études en vue d'en faire un restaurant d'altitude/refuge en 1992. Le projet a été abandonné mais les études de faisabilité techniques sont disponibles sur demande.

Sa distribution permet de multiples usages car les aménagements intérieurs restent entièrement à réaliser (isolation, sanitaires, enduits, plomberie,

électricité,...).

Construit sur deux étages il comprend :

- Un RDC de 126,50 m<sup>2</sup>
- Un étage de 110 m<sup>2</sup> . le détail des plans et surfaces est disponible en annexe 2.

Il n'existe pas de raccordement électrique mais des solutions sont à étudier via des panneaux photovoltaïques ou une pico centrale (étude de faisabilité datant de 1997 disponible sur demande).

Concernant le chauffage : deux conduits de cheminée existent.

#### **Les conditions d'alimentation en eau potable et d'assainissement:**

- Pour l'eau courante : un raccordement est possible depuis le regard des chalets des Terreaux d'en Haut situés à 230 m. Cette eau bien que non traitée est considérée comme potable et surveillée par la CCVA et utilisée par les chalets au-dessus et le centre du Tovet en dessous. Cependant, en fonction de l'usage du bâtiment, un système de traitement de l'eau local pourrait être nécessaire. La parcelle située juste devant le chalet vient d'être rachetée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche (CCVA). Les éventuels travaux de raccordements d'eau ne poseront donc pas de problèmes en termes d'accès.
- L'assainissement est réalisable compte tenu de l'absence de contraintes hydrogéologiques en aval. Il comprendra des éléments qui seront fonction de la nature du projet.





## DÉSIGNATION CADASTRALE ET PPR

**!** Le PLU de la commune de La Léchère est en cours de révision. De ce fait, si le projet présenté par le candidat retenu nécessitait une modification du classement du bâtiment et/ou une modification de la parcelle au PLU, cela pourrait être étudié et réalisé rapidement (2022) au regard de la loi, des exigences du projet présenté et des impératifs propres à la commune.

Le bien concerné par l'appel à projet concerne la parcelle 54 d'une surface de 38 720 m<sup>2</sup>. Cependant, la parcelle fait partie de l'Association Foncière Pastorale qui s'arrête au droit du bâtiment. Cependant la question de la nue-propriété ne se pose pas car une convention avec l'AFP concerne l'ensemble des terrains autour du bâtiment. Il conviendra donc d'identifier clairement la surface de foncier nécessaire au projet pour ensuite conventionner sur cette surface avec l'AFP.



Les petites parcelles 320 et 319 jouxtant la parcelle 54 appartiennent à la commune et pourront être mobilisées pour le projet si besoin dans les mêmes conditions que la parcelle 54 et 56.



Le plan local d'urbanisme, approuvé en 2016, classe la zone As : « Zone agricole support de domaine skiable ».

Occupation ou utilisation du sol possible :

- Les constructions et installations liées et nécessaires à l'exploitation agricole.
- Les constructions à usage d'habitation sont autorisées si elles sont liées et nécessaires à l'exploitation agricole. Elles sont limitées à un logement par exploitation, ce logement ne doit pas dépasser 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher telle que calculée pour la Taxe d'aménagement, et sera intégré au bâtiment principal d'exploitation.
- L'aménagement et l'extension des restaurants d'altitude existants et repérés sur le plan de zonage, sous réserve d'une bonne insertion dans le site.
- Les constructions existantes non agricoles peuvent faire l'objet de réfection, adaptation et extension, dans la limite de 30 m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire.



- Le changement de destination des constructions existantes non agricoles est autorisé et une extension pourra être accordée à hauteur de 10 % de l'emprise au sol existante à condition que cet aménagement ne nuise pas à une exploitation agricole, la construction soit desservie par la voirie et les réseaux de qualité suffisante et que la construction soit sur un axe principal déneigé.

Le chalet des Terreaux est aujourd'hui identifié comme « chalet d'alpage ». Une modification en cours du PLU permettra, si nécessaire, de modifier son classement.

Actuellement, sur les chalets d'alpage sont autorisés, par arrêté préfectoral et après avis de la commission départementale compétente la restauration, la reconstruction ou le changement de destination d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive d'intérêt patrimonial, ainsi que les extensions limitées à 30 m<sup>2</sup> de surface telle que calculée pour la Taxe d'aménagement de chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive existants lorsque la destination est liée à une activité professionnelle saisonnière, sous réserve de l'application de la servitude administrative prévue par le Code de l'urbanisme.

Le bâtiment n'est soumis à aucune réglementation dans le cadre du PPRN ou du PPRI.

## CONTRACTUALISATION : ouverte hors vente du bien

La commune souhaite que le candidat puisse faire la proposition de contractualisation la plus adaptée à son projet en excluant la vente. En effet, la collectivité souhaite rester propriétaire des murs.



# MODALITÉS DE CONSULTATION

## NATURE DE LA CONSULTATION

---

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel à projet. Elle n'est pas soumise aux dispositions relatives à la commande publique (marchés publics ou contrats de concession) à ce stade.

Appel à projet organisé par : Mairie de la Lechère  
82 rue des Jeux Olympiques  
73260 la lechère  
FRANCE  
E-mail : [mairie@lalechere.fr](mailto:mairie@lalechere.fr)  
Téléphone : 04 79 22 52 44

## COMPOSITION DU DOSSIER DE RÉPONSE

---

Les dossiers des candidats devront contenir les éléments suivants :

- Un dossier descriptif détaillé du projet proposé en termes :

- \* de concept.

Particulièrement, le candidat devra expliciter clairement les activités et le type de produits qu'il entend développer/vendre.

Il détaillera les clientèles qu'il entend accueillir et les modes de promotion/commercialisation qu'il entend mettre en place.

Il fournira un prévisionnel d'exploitation détaillé à 3 ans.

Il estimera le nombre d'emplois équivalents temps plein créés par l'activité.

Il précisera si le bâtiment sera ouvert à l'année ou de manière saisonnière.

Il détaillera également le type de contrat qu'il désire avec la commune.

- \* d'aménagements envisagés.

Le candidat devra détailler le programme d'investissements qu'il entend déployer sur le bâtiment et ses abords, ainsi que le calendrier de réalisation des travaux. A cet effet, il pourra fournir tous les éléments descriptifs qu'il jugera nécessaires (croquis, plans, schémas) pour permettre à la commune d'apprécier la qualité et l'importance des travaux envisagés. Seront ainsi demandées

Un calendrier précis de réalisation des travaux envisagés et une date de mise en service.



Une estimation financière de ces travaux et aménagements reposant sur des devis et estimations certifiés par des professionnels.

Les éléments justifiant de la capacité du candidat à réaliser le projet présenté => Justification de sa capacité d'apport financier et des garanties notamment bancaires.

\* d'objectifs.

Le candidat devra décrire dans le détail ses motivations et les objectifs de son projet, tant en terme économique que social et environnemental.

- Toutes les pièces et documents permettant d'apprécier la qualité du candidat et ses capacités professionnelles à mettre en œuvre son projet :
  - \* Copie de pièce d'identité en cours de validité (si personne physique)
  - \* Extrait Kbis (si personne morale)
  - \* Bulletin n°3 du casier judiciaire
  - \* Curriculum vitae et note développant ses expériences professionnelles et références
  - \* Justificatif des diplômes, attestations de formation (bonnes pratiques de l'hygiène, permis d'exploitation...) correspondant au projet proposé.

Pour formuler leur proposition, les candidats pourront suivre la trame proposée en annexe ....

## CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DE RÉPONSE

---

Les candidats transmettront leur dossier sous pli cacheté portant les mentions « *Ne pas ouvrir* » // *Projet pour le bâtiment des « Terreaux »*.

La date limite de remise des projets est fixée au 4 avril 2022 à 17h00.

Passé ce délai, les plis ne seront plus pris en compte par la Commune.

Le pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-avant, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
Mairie de La Lechère  
82 rue des Jeux Olympiques  
73260 La Léchère  
FRANCE

Horaires d'ouverture de la mairie : lundi au vendredi de 9h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euro Hors taxe.

La commune se réserve la possibilité, en cas de nécessité, de reporter la date fixée pour la réception des dossiers. Elle n'aura pas à justifier sa décision.

## VISITES ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

La visite du site est obligatoire pour répondre à l'appel à projet. Les visites seront organisées sur demande. Les candidats désirant visiter le bâtiment doivent prendre rendez-vous (en précisant leur identité et leur nombre) a minima 5 jours à l'avance, par courriel à l'adresse suivante : [mairie@lalechere.fr](mailto:mairie@lalechere.fr)

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard le 18 mars 2022, une demande écrite adressée à : [mairie@lalechere.fr](mailto:mairie@lalechere.fr)

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

## EXAMEN DES PROJETS

---

### Critères d'analyse et de sélection des projets :

Les projets seront analysés au regard des critères suivants :

- QUALITÉ DU PROJET AU REGARD COEFFICIENT 6 :
  - Des capacités professionnelles du candidat compte tenu de son projet
  - De la pertinence du projet au regard des enjeux du territoire
  - De la description du concept déployé
  - De la viabilité économique à moyen terme du projet.
- RESPECT DU CACHET DU BÂTIMENT ET INSERTION PAYSAGERE COEFFICIENT 3 :
  - Projet architectural, ou a minima croquis/esquisses du projet si modification extérieure du bâtiment ou aménagements extérieurs.
- CALENDRIER COEFFICIENT 3 :
  - De réalisation des travaux envisagés
  - Date de mise en service.
- RELATION FINANCIERE COEFFICIENT 3 : proposition de loyer, type de contrat et durée.

Au terme de l'analyse, la Commune dressera un classement des offres.

## NÉGOCIATIONS

---

Suivant la qualité des projets proposés, la commune se réserve la possibilité d'engager des négociations avec un ou plusieurs porteurs de projets.

Ces derniers pourront être auditionnés ou questionnés en vue de clarifier ou compléter certains aspects de leur projet.

Au terme des négociations, les candidats seront invités à remettre une version finale de leur projet négocié incluant éventuellement les évolutions résultant des discussions.

## FIN DE LA CONSULTATION

---

### **Approbation du choix du projet :**

A l'issue de l'analyse des projets et des négociations, le conseil municipal désignera le projet retenu.

La contractualisation pourra ensuite être signé à l'issue de la consultation.

### **Abandon de l'appel à projet**

La commune se réserve le droit d'interrompre le processus d'appel à projet à tout moment ainsi que la possibilité de ne pas donner suite aux projets reçus, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseils.

La Commune n'aura pas à justifier cette décision.

# ANNEXE 1 : DOSSIER DE PROJET

Ce dossier constitue une trame dont tous les chapitres devront être complétés, mais peuvent être présentés sous une autre forme et doivent être complétés de tous éléments jugés pertinents par le candidat (plans, esquisses, ...).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

..... Code postal .....

Ville .....

Téléphone ..... Portable .....

Mail .....

Date de naissance ..... Situation familiale .....

Emploi actuel du candidat .....

Formations et diplômes .....

.....

.....

Expériences professionnelles et compétences spécifiques en lien avec le projet présenté .....

.....

.....

Vos 3 points forts .....

.....

.....



Quelles sont vos motivations personnelles à vous porter acquéreur ?

.....

.....

.....

## LE PROJET

Quelles sont les prestations que vous souhaitez proposer ?

.....

.....

.....

Quels seront vos besoins en personnel ?

Nombre de postes

Temps pleins

Temps partiels

Quels seront les moyens et équipements nécessaires ?

.....

.....

.....

Prévoyez-vous des aménagements extérieurs ? (Description sommaire et/ou croquis des aménagements extérieurs)

.....

.....

.....

Quels moyens et stratégies de promotion et de commercialisation ?

.....

.....

.....

Positionnement du projet (couples produits/ clients) :

.....

.....

.....

Périodes d'ouverture et de fermeture (à l'année ou saisonnier)

.....

.....

.....

Joindre un prévisionnel d'exploitation détaillé à 3 ans

Quels sont les principaux atouts de votre projet ?

.....

.....

.....

Montant et détail par poste des investissements que vous allez réaliser ?

.....

.....

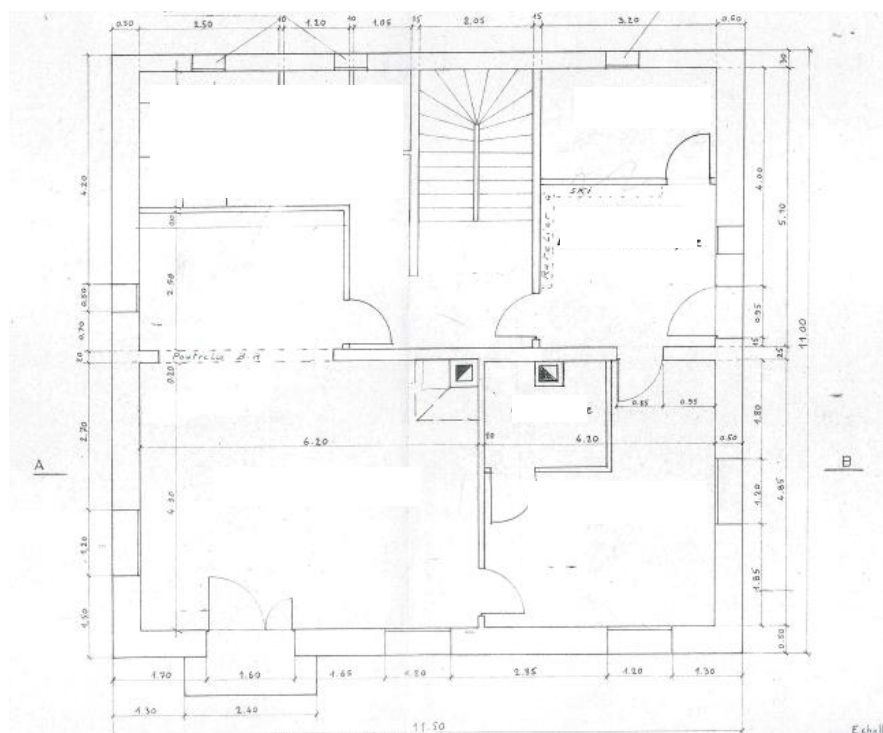
Nature du partenariat que vous souhaitez mettre en place avec la commune et montant du loyer/redevance

.....

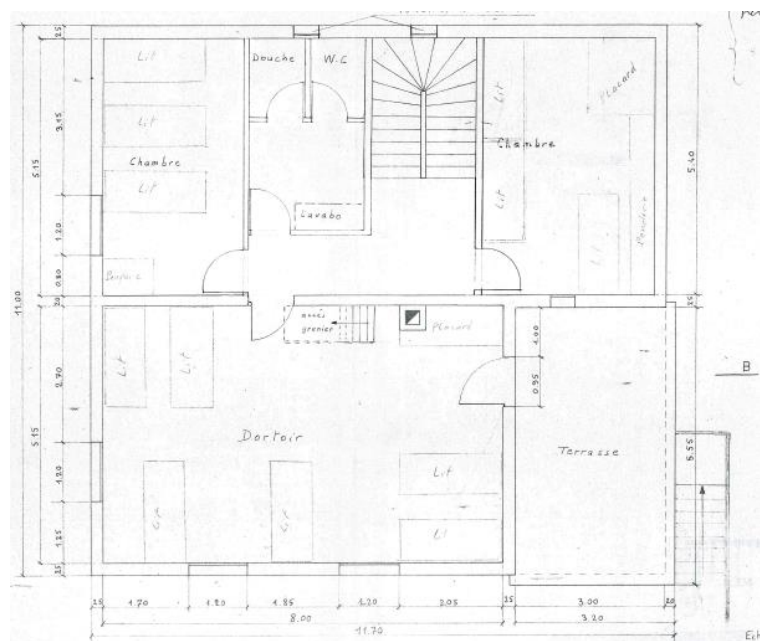
## ANNEXE 2

### PLANS ET SURFACES à titre indicatif

#### Rez-de-chaussée



#### Premier étage



# ANNEXE 3

## Enquête clients

Réalisée par la Maison de la Montagne de Nâves – Grand Nâves – 73260 La Léchère – France Tel : +33 (4).79.24.40.13 / @ : [mmn@naves-savoie.com](mailto:mmn@naves-savoie.com) / [www.naves-savoie.com](http://www.naves-savoie.com) Association Loi 1901 n° 731 000 352



### Compte rendu de l'enquête sur les attentes des visiteurs de la vallée de Nâves

*L'enquête a été réalisée du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2020, avec un total de 106 questionnaires. 52 % ont été remis au Tovet, 27 % à la Maison de la Montagne, 11 % au bar Chez Fred, 5 % au Refuge du Nant du Beurre et 5 % dans les gîtes.*

### Le séjour

#### **60 % de séjournants :**

40 % des visiteurs ont passé un long séjour à Nâves ou aux alentours, 20 % un court séjour (deux ou trois jours) et 40 % sont restés une journée ou moins.

Parmi les séjournants, 63 % ont logé dans la vallée de Nâves, 29 % dans le territoire de la CCVA et 8 % ailleurs (Moûtiers, Albertville, etc.).

#### **75 % dans des hébergements marchands**

41 % des répondants ont opté pour la location d'un gîte, 19 % sont restés chez de la famille ou des amis, 5 % ont séjourné dans un hôtel, 7 % dans un refuge et 22 % dans un camping ou en camping-car.

#### **Les visiteurs de Nâves sont venus :**

- 39 % en couple,
- 38 % en famille,
- 13 % en groupe,
- 10 % seuls.

#### **58 % des visiteurs n'étaient encore jamais venus à Nâves.**

Concernant les activités de montagne qu'ils pratiquent habituellement, 70 % des répondants ont mentionné la randonnée pédestre, 45 % le ski (de piste ou de fond) et 20 % le VTT (ou VAE).

Les principales activités pratiquées le jour de la visite de Nâves sont :

- 47 % la randonnée pédestre,
- 23 % se promener ou faire un pique-nique,
- 17 % le VTT ou VAE,
- 17 % en vacances ou pour se reposer,
- 10 % pour les événements de l'été (Fête du Beaufort, Cortis d'en Haut).

À la question « comment avez-vous connu Nâves ? », les principales réponses sont :

- 30 % par des connaissances, des amis ou de la famille,

- 19 % sur internet (recherche de randonnées, AirBnB, etc.),
- 14 % étaient des locaux,
- 9 % en ont entendu parler à Valmorel et 4 % lorsqu'ils étaient en cure à la Léchère.

## Appréciation sur la vallée de Nâves

Nous avons demandé aux personnes interrogées de décrire la vallée de Nâves avec quelques mots-clés :



| Points forts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Points faibles                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le calme, la tranquillité</li> <li>• Les paysages,</li> <li>• L'accueil,</li> <li>• Les randonnées pédestres,</li> <li>• Le côté isolé, loin des foules,</li> <li>• Le côté naturel et sauvage,</li> <li>• L'accessibilité et la belle route,</li> <li>• L'eau potable au Tovet.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque, l'éloignement des commerces de première nécessité (épicerie, boulangerie),</li> <li>• La faible offre de restauration et de bar,</li> <li>• La route étroite,</li> <li>• La mauvaise connexion internet</li> <li>• Les clôtures électriques.</li> </ul> |

Nous leur avons également demandé s'ils avaient des suggestions, voici les principales :

- Quatre suggestions d'ouverture d'une épicerie,
- Trois suggestions d'ouverture d'une boulangerie,
- Deux suggestions de bars,
- Quatre demandes de proposer des locations de VTT et VTT électriques (une demande de bornes d'électricité pour les batteries des VTT),
- Cinq demandes pour que le site reste naturel, pas trop urbanisé et touristique.